



Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 3587 du 3 février 2026 de l'honorable député André Bauler concernant les « saisies douanières »

- 1. Combien de saisies ont été réalisées par l'Administration des douanes et accises dans le cadre de ses contrôles réguliers depuis l'année 2020 ? Peut-on parler d'une évolution croissante, décroissante ou aléatoire ?**

Quant aux saisies annuelles de produits du tabac manufacturé effectuées par les services de l'Administration des douanes et accises depuis l'année 2020, il est renvoyé au tableau figurant ci-dessous :

Année	Saisies	Cigarettes (pièces)	Tabacs (gr)
2020	12	14 1395	52 900
2021	5	91 120	0
2022	4	52 200	0
2023	2	99 980	0
2024	11	315 780	340 000

- 2. Quelles ont été les catégories de marchandises et de drogues saisies ? Quelle en a été la valeur estimée par catégorie et quelle a été la valeur globale par année ?**

Il est renvoyé aux rapports d'activité annuels de l'Administration des douanes et accises.

- 3. Monsieur le Ministre peut-il préciser combien de personnes ont été interpellées dans ce contexte par les autorités luxembourgeoises ?**

Le ministère ne dispose pas de statistiques en rapport avec les personnes interpellées par les autorités luxembourgeoises.

- 4. Quel a été le montant du préjudice fiscal évité grâce à la détection de ces fraudes ?**

Le ministère ne dispose pas de statistiques à ce sujet.

Luxembourg, le 6 mars 2026
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth